

Louer du foncier agricole : comprendre les règles du fermage

Objectifs de la formation

Comprendre le langage juridique relatif au statut du fermage. Être capable d'identifier, négocier et formaliser les modalités d'utilisation d'un bien immobilier agricole. Connaître les conditions et procédures pour faire évoluer un bail.

Déroulé

Interconnaissance et attentes, cadre et déroulé de la formation

Historique et rôle du statut du fermage

Différents baux, conditions et durées, exemple de bail

Droits et devoirs du bailleur et du fermier

Etat des lieux entrant et sortant

Calculer le montant d'un fermage

Améliorations du bien et leur valorisation en fin de bail

Conditions et procédures pour faire évoluer un bail :

- motifs et conditions de résiliation et de non-renouvellement du bail

- cession et sous-location de bail, indemnité de fin de bail

- droit de préemption du fermier en place

- instances judiciaires (TPBR et CCBR)

Rôle, fonctionnement et conditions d'accompagnement par le Comité d'Action Juridique.

Exemples de difficultés qui peuvent être rencontrées à différents moments de la recherche de foncier et de la vie de la ferme, leviers possibles pour le porteur de projet/paysan/propriétaire, en lien avec les procédures des instances régulatrices du foncier agricole (CDOA, SAFER...).

Cette journée s'inscrit dans un cycle de 3 à 4 journées de formation complémentaires :

// le 21 octobre : « Accéder au foncier agricole : pourquoi et comment interviennent la SAFER et les autorisations d'exploiter »

// le 22 octobre : « Louer du foncier agricole : comprendre les règles du fermage »

// date à définir fin octobre/début novembre : « Construire sa stratégie d'accès au foncier agricole »

// 4e journée de formation envisagée (entre nov. et janv.) : « Foncier agricole et réglementation de l'urbanisme »

Contactez l'animatrice pour confirmer l'adéquation entre les objectifs des journées que vous souhaitez suivre et vos attentes.

Dates, lieux et intervenants

22 oct 2021

09:00 - 17:00 (7hrs)

Locaux inter-associatifs 148 chemin du Treuil
42330 CHAMBOEUF

Audrey Bideau, juriste spécialiste du droit rural au
Comité d'Action Juridique Auvergne Rhône-Alpes
Elodie Butin, accompagnatrice ADDEAR 42

Co-organisateur(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 13/10/2021

Tarifs

Non adhérent 224€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Adhésion à l'ADDEAR + frais

pédagogiques (224 €). Nous contacter

pour les démarches de prise en charge

des frais pédagogiques (CPF/Pôle

Emploi/VIVEA/OPCO...). L'absence de

droit formation ne doit pas être un frein,

nous contacter pour en savoir plus

Plus de renseignements

Elodie Butin, accompagnatrice ADDEAR
42

elodie@addear42.fr

ADDEAR Loire

148 chemin du Treuil

42330 CHAMBOEUF

Tel. 04 77 26 45 51

N° d'organisme de formation :

82420117742

Accessibilité aux personnes en situation

de handicap non prévue initialement

pour cette formation. Nous contacter

pour évaluer la possibilité d'adaptation à

votre situation. / 92% de nos stagiaires

sont satisfaits par notre offre de

formation.

Repas tiré du sac le midi